

LE SYSTÈME DE RETRAITE REMPLE-T-IL SES OBJECTIFS ?

Colloque sur la réforme des retraites

19 avril 2018

LES OBJECTIFS DU SYSTÈME DE RETRAITES SE SONT CONSTRUITS PROGRESSIVEMENT

- Une fidélisation des salariés ou une solidarité professionnelle à l'origine des premiers régimes
- A partir de 1945, un élargissement durable du système de retraite à l'ensemble des actifs
 - Échec de la tentative de Laroque d'unifier les régimes en 1945
 - Un objectif de solidarité entre actifs et retraités
- Dans les années 70 et au début des années 80, une volonté d'améliorer fortement la situation des retraités
 - Des réformes importantes (ouverture de droits, baisse de l'âge)
 - En l'absence de projection sur leurs impacts financiers dans les régimes de base (1970) et les régimes complémentaires devenus obligatoires
- Un objectif de stabilité financière à partir des années 80
 - Papyboom et allongement de la durée de vie
 - Le livre blanc sur les retraites en 1991
- Une réforme en 1993 qui n'a concerné que le régime général et fait émerger l'enjeu d'équité entre les cotisants

LES OBJECTIFS DU SYSTÈME DE RETRAITE AFFIRMÉS PAR LA LOI

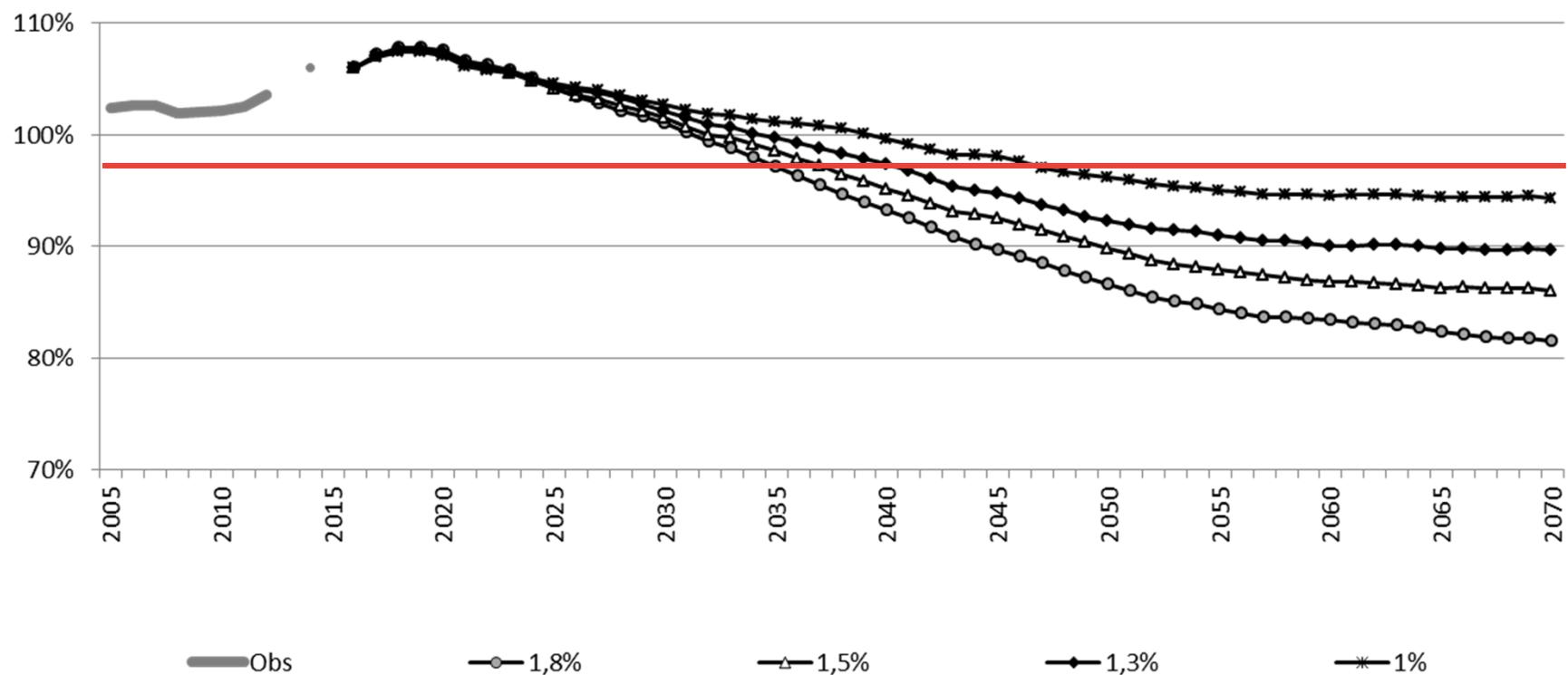
- Une expression de ces objectifs par la loi 20 janvier 2014
- Trois objectifs formulés à l'article L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale
 1. Un objectif de solidarité actifs/retraités et de niveau de vie des retraités
 2. Un objectif de traitement équitable (entre générations, entre sexes, entre régimes)
 3. Un objectif de pérennité financière du système
- Mais aussi des objectifs implicites :
 - Une bonne information de chaque actif sur sa situation (2003)
 - Une collaboration accentuée entre les régimes (2010 et 2014 - RGCU)

OBJECTIFS RELATIFS AUX MONTANTS DES RETRAITES

AUJOURD'HUI :

- Le système de retraite continue d'assurer un taux de remplacement conforme aux objectifs définis par la loi
 - Cette situation devrait se maintenir au cours des dix prochaines années.
 - A plus long terme, cet objectif ne serait pas atteint dès lors que la croissance annuelle de la productivité serait supérieure à 1,3%
- Le niveau de vie des retraités continue, en moyenne, à s'améliorer par rapport au reste de la population
 - Mais cette tendance devrait s'infléchir à partir des années 2020
 - Le niveau de vie ne baissera pas mais il s'améliorera moins vite que celui des actifs

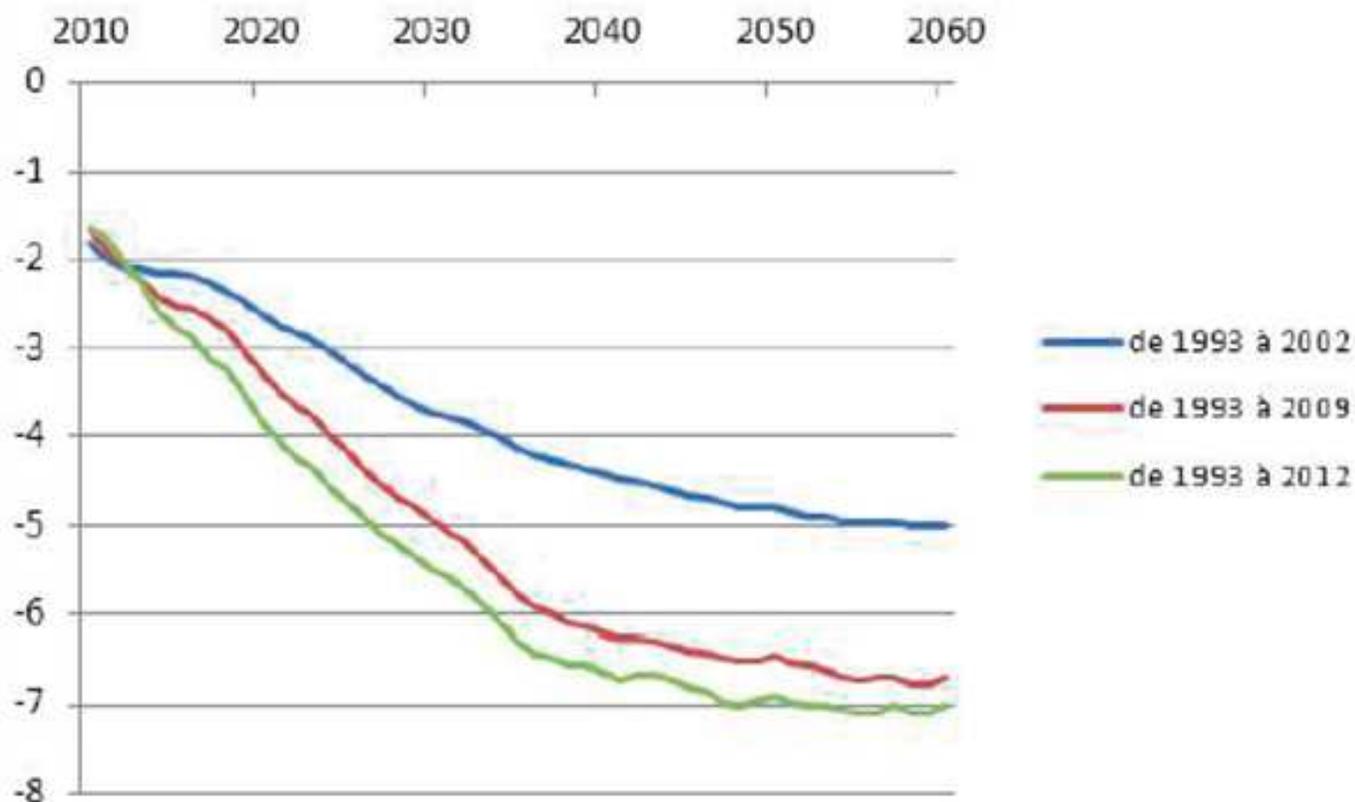
UNE DÉGRADATION ATTENDUE DU NIVEAU DE VIE RELATIF DES RETRAITÉS, SANS BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT



Source : COR, «Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel 2017», figure 2.22b (p.90)

UN OBJECTIF DE STABILITÉ FINANCIÈRE LARGEMENT REMPLI

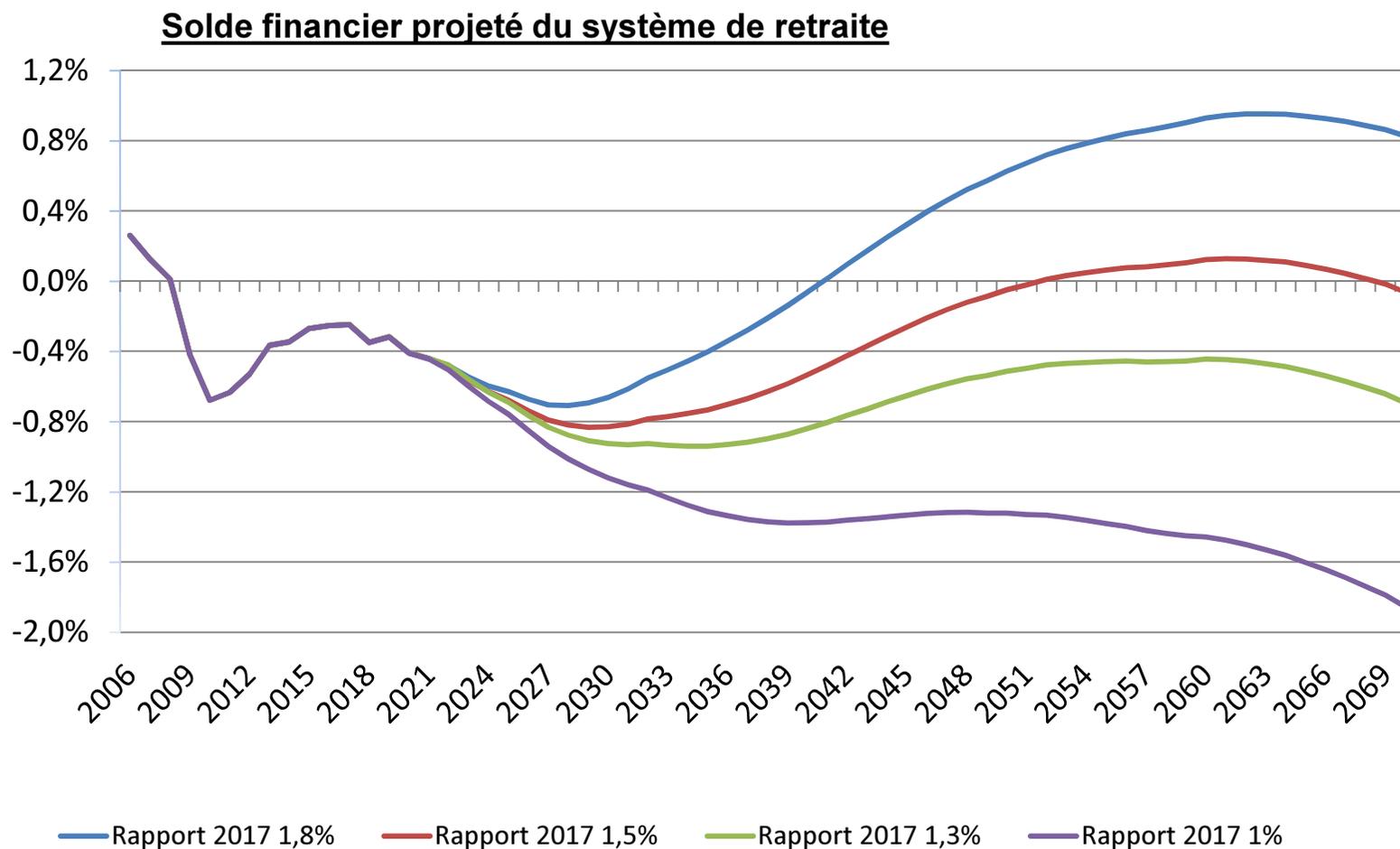
**Effet cumulé, en proportion du PIB, sur les dépenses des réformes depuis 1993
(avant réforme de 2014)**



Source : Insee (hypothèses : scénario B du COR) et Didier Blanchet, vers l'équilibre en longue période, note n°3 de l'Institut des politiques publiques, 2013

DES INCERTITUDES À L'AVENIR

- mais dont l'amplitude est 7 fois moins importante qu'avant la réforme de 1993



Source : COR, «Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel 2017», figure 2.4 (p.63)

OBJECTIF DE TRAITEMENT ÉQUITABLE DES ASSURÉS

- Entre générations (...)
- Entre hommes et femmes (...)
- Entre régimes
 - Un fort rapprochement des règles des différents régimes (y.c. fonction publique et régimes spéciaux – 2003, 2008, 2014) ; mais :
 - Des modes de calcul différents difficilement lisibles (annuités, points dernier salaire moins les primes)
 - Des avantages familiaux non harmonisés

EN CONCLUSION

- **Des évolutions importantes depuis 1993, en phase avec les objectifs initiaux des réformes**
- **Des interrogations sur la nécessité d'aller plus loin vers :**
 - Un meilleur pilotage de l'équilibre
 - Un rapprochement de la situation des Français
 - Une plus grande lisibilité des règles des différents régimes notamment en cas de changement professionnel
- **Mais, un souhait de particularisme qui reste présent**